



OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Développer les compétences pour mieux gérer l'eau

42

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2006

COMPTE-RENDU RÉSUMÉ

Le Conseil d'Administration de l'Office International de l'Eau s'est réuni le 05 Juillet 2006 dans les locaux d'Athènes Services, 8 Rue d'Athènes, Paris 9^{ème}, sous la présidence de M. Jean RENARD.

M. RENARD rappelle que suite à la modification des statuts et aux nouveaux textes sur les associations, l'Assemblée Générale se tient désormais à la fin du 1^{er} semestre de chaque année, et qu'elle est alors couplée avec la réunion du Conseil d'Administration par commodité et qu'un autre Conseil d'Administration se tient alors en décembre.

I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 07 DECEMBRE 2005

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 07 Décembre 2005 a été approuvé à l'unanimité.

II) BILAN D'ACTIVITÉ 2005 – CPO AVEC LE MEDD

M. DONZIER rappelle que la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO), triennale pour la période 2005 à 2007, a été signée le 18 mars 2005 avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Direction de l'Eau et DGAFAI/SAI, pour un montant total de subvention de 8,601 M€ sur 3 ans, dont 2,720 M€ en 2005, y compris 0,100 M€ du SAI.

La CPO porte sur trois objectifs prioritaires de l'activité statutaire de l'Office :

- 1) promouvoir les principes de la gestion intégrée des ressources en eau dans le monde et la bonne gouvernance des services collectifs des eaux,
- 2) développer l'information, le partage des connaissances et l'accès à la documentation en mettant en réseau les acteurs de l'eau, en France, en Europe et dans le monde,
- 3) développer la normalisation des données sur les ressources en eau, les milieux aquatiques et leurs usages et favoriser leur échange, leur gestion et leur accès en France et en Europe.

M. DONZIER présente alors le bilan d'activité de l'année 2005 qui est, outre les actions prévues par la nouvelle CPO, essentiellement marqué par :

- Le site Internet de l'OIEau qui continue sa progression, avec notamment le succès persistant de C@rtel. Le cap des 3.180.000 visiteurs a été atteint en 2005,
- La deuxième phase du projet SEMIDE, qui se poursuit en Méditerranée, et dont il faut noter le succès de la réunion des Directeurs de l'Eau Euro-méditerranéens à Rome mi-octobre 2005,
- La coopération franco-mexicaine sur le SINA et les SIRA,
- Les jumelages pré et post-adhésions en Europe Centrale, notamment en Pologne sur l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau, celui sur l'Estonie étant arrivé à son terme,
- Les projets européens « Twinbasins », « IWRM-net », « WFD-learn » et « Rhine-Net »,
- Les projets de bassins pilotes de l'Irtych et de la Tisza, sur crédits du FFEM et en Roumanie avec Arcadis sur financement européen,
- Plusieurs études pour la Commission Européenne,
- Le projet de création du centre de formation en Afrique du Sud,
- Une coopération renforcée avec l'ONEP (Maroc), le CITET (Tunisie) et avec l'Algérienne des Eaux,
- L'expertise pour le Ministère des Affaires Etrangères du volet GIRE de l'Initiative Européenne sur l'Eau en Afrique, en particulier en appui à la création de la future Commission Internationale de la Volta, et plusieurs autres expertises au Kenya, Rwanda, Congo, Ouganda.

Les résultats de la formation sont conformes aux prévisions, avec 360 sessions inscrites au catalogue, dont 36 nouveaux stages soit 234 thèmes, pour un chiffre d'affaires de 3,400 M€.

2005 aura aussi été marquée par une forte activité du RIOB, pour lequel l'Office, en tant que Secrétaire Technique Permanent, est fortement sollicité. Le RIOB a organisé l'Assemblée Générale de son Réseau Régional Méditerranéen à Marrakech fin mai, la conférence « EURO-RIOB » sur la DCE à Namur en septembre.

En liaison avec le Conseil de l'Europe, le Secrétariat International de l'Eau et Solidarité-Eau-Europe, le RIOB et l'OIEau ont également été des partenaires actifs de la semaine consacrée à l'approche citoyenne de la gestion de l'eau, à Strasbourg (France), du 17 au 21 octobre 2005.

Une très forte demande de participation de l'OIEau et du RIOB dans les événements internationaux a été enregistrée en 2005 : Petersburg, Dushambe, McAllen, Tachkent, Chiang Raï et Ouargla.

Ces activités se situaient toutes dans le cadre de la préparation du IV Forum de Mexico.

Il a été procédé fin 2005 à la rénovation des locaux de la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration adopte ce bilan d'activités pour l'année 2005.

Il se félicite en particulier de la signature de la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2005-2007 avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, conformément aux accords conclus entre le Président RENARD et le Directeur de l'Eau.

Il demande d'envisager le même dispositif de CPO avec les autres Ministères, notamment avec ceux des Affaires Etrangères, de la Santé et celui de l'Equipeement, comme préconisé par la Cour des Comptes.

M. MONTREDON indique que la trésorerie s'est encore améliorée par rapport à l'année précédente du fait de l'accélération des paiements du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'affacturage, et ceci malgré le report du solde 2004 de la CPO en fin janvier 2005.

Le compte de trésorerie 2005 a été largement positif toute l'année, entre 828.400 € et 2.932.600 €.

M.DONZIER note cependant que les crédits du Ministère des Affaires Etrangères n'ont été débloqués que tardivement à l'automne 2005.

III) CLÔTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2005

M. MONTREDON présente les comptes 2005, tels qu'ils ont été définitivement établis en accord avec le Commissaire aux Comptes.

Pour mémoire le rappel des comptes 2004 est présenté sans la plus-value de la vente du 1^{er} lot du bâtiment de Sophia-Antipolis en produits exceptionnels, afin de faciliter les comparaisons interannuelles.

Les points essentiels à souligner sont les suivants :

Le résultat net après impôt 2005 est, comme prévu, bénéficiaire de +132.000 € identique par rapport à 2003 (131.000 €), et en progression par rapport à 2004 (111.000 €), l'OIEAU payera l'impôt sur les sociétés à hauteur de 109.000 € sur son résultat fiscal brut positif de 344.000 €.

Le résultat d'exploitation est largement positif à + 0,406 M€, ce qui confirme le plein succès du plan de restructuration mesuré, mené en 2001 par le Directeur Général.

Les impôts et taxes se stabilisent à 503.000 € en légère augmentation, mais la dotation aux amortissements diminue à 301.000 € du fait notamment du passage au système de location pour l'informatique.

Le CNFME est légèrement bénéficiaire. Le chiffre d'affaires de stages permet de rester optimiste pour l'avenir sur la réactivité du service commercial, avec encore cette année + 82.000 € de chiffre d'affaire supplémentaire par rapport à 2004 : celui-ci sera passé de 1,834 M€ en 2000 à 3,533 M€ en 2005.

La masse salariale après avoir été fortement contrainte en 2002 (4,190 M€) repart à la hausse à 4,886 M€ du fait des requalifications et revalorisations salariales, qui étaient indispensables après le gel des années précédentes, ainsi que de la forte augmentation de la valeur nationale du point d'indice. Au vu du résultat de l'exercice, il a été possible d'attribuer à tout le personnel salarié une prime de résultat exceptionnelle de 1.000 €uros nets à titre d'encouragement et un 13^{ème} mois complet. Les montants correspondants apparaissent en provisions sur le budget 2005.

La dotation aux provisions remonte à 254.000 €, après également actualisation de la réserve pour indemnité de départ en retraite, qui bien que non obligatoire avait été demandée par la Cour des Comptes en 2003.

La trésorerie de l'Office s'est significativement améliorée. Les frais financiers se stabilisent à 99.000 €, en tenant compte de l'affacturage du CNFME auprès de la BNP, qui porte ses fruits en termes d'équilibre de la trésorerie. L'affacturage nous fait gagner de l'ordre de 3 mois sur les délais d'encaissement des factures du CNFME.

Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a fait de gros efforts pour réduire ses délais de versements au minimum possible, ce dont le Président tient encore une fois à le remercier.

Le prêt contracté auprès de la Banque Paribas n'est toujours pas mobilisé, mais offre une sécurité en cas de retard de paiement de certains gros clients (Ministères ou Europe...).

La vente du 2^{ème} lot du bâtiment de Sophia-Antipolis reste cependant indispensable.

M. LIMOUZINEAU, Commissaire aux Comptes, rappelle les vérifications auxquelles il a procédé et présente ses rapports réglementaires officiels au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Après avoir entendu la présentation des rapports du Commissaire aux Comptes, le Conseil d'Administration arrête ainsi les comptes annuels 2005. Il décide d'en proposer l'approbation définitive à l'Assemblée Générale, ainsi que l'inscription du bénéfice net de 132.000 € au compte report à nouveau.

IV) PRÉVISION D'ACTIVITÉ 2006 – BUDGET PRÉVISIONNEL- TRESORERIE

L'activité 2006 se situera dans le prolongement de celle de 2005 pour les projets pluriannuels déjà en cours (centre de formation en Afrique du Sud, SINA/SIRA au Mexique, Tisza, ...).

Pour 2006, le CNFME prévoit 386 sessions de formation au catalogue, soit 262 thèmes de stages pour un chiffre d'affaires de 3,500 M€.

Il y aura 12 stages expérimentaux sur les déchets ménagers et 22 stages seront décentralisés sur des sites partenaires.

La CPO 2005-2007 avec le MEDD prévoit un financement de 2,867 M€ en 2006 pour les 3 catégories d'activités statutaires soutenues par le Ministère, dont 100.000 € au titre du SAI.

Pour la Coopération Internationale, bien sûr le Forum Mondial de l'Eau de Mexico aura été le fait marquant du 1^{er} trimestre 2006 et la Conférence « EURO RIOB 2006 » de Megève sera celui de la rentrée de septembre.

Il faut noter le démarrage du jumelage Turquie, dont le contrat aura été bien difficile à négocier dans le détail, ainsi que le financement par l'UE de SADIEau et de IWRM-NET II.

Il devrait être possible de signer avec le Ministère de l'Equipement une CPO portant sur la promotion du système français de gouvernance des services d'eau potable et d'assainissement municipaux, suite aux réunions positives avec les partenaires concernés des 29 avril et 6 juillet 2004.

Dans ces conditions, le budget prévisionnel 2006 s'établirait à 9,734 M€ en produits et 9,499 M€ en charges d'exploitation dont 5,073 de masse salariale, soit une hypothèse de résultat net après impôt sur les sociétés de l'ordre de 94.000 €, hors produit exceptionnel de la vente probable cette année de la 2^{ème} tranche du bâtiment de Sophia-Antipolis.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de ces perspectives d'activités pour l'année 2006 et a approuvé le budget prévisionnel actualisé pour l'année en cours,

Il remercie la Banque Tarneaud, le Crédit du Nord, la Société Générale et la Banque Nationale de Paris pour leur soutien .

Il se félicite de la bonne exécution de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs, avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, qu'il remercie pour son soutien.

Le Conseil d'Administration demande cependant à la Direction une grande vigilance sur l'évolution de la masse salariale compte tenu des augmentations de la valeur du point et des requalifications de salaires acquises en 2003, 2004 et 2005. Il est souhaité que celle-ci ne dépasse pas 5,100 M€ (hors reprise), en 2006, y compris toutes les mesures en cours de discussion avec les syndicats et le Comité d'Entreprise.

V) NÉGOCIATIONS SALARIALES – PRIMES – ACCORDS D'ENTREPRISE – PER DIEM

M. DONZIER rappelle que l'année 2005 aura été marquée par de fortes revalorisations de la valeur du point au titre de la convention collective des organismes de formation, qui dépassent significativement le taux d'inflation.

Au-delà et après les remises à niveau des trois dernières années, il n'a pas été prévu cette année d'augmentations individuelles, autres que celles résultant d'un changement de poste et de responsabilité ou d'un encouragement aux jeunes embauchés après une période d'essai positive. Mais un plan de carrière de longue durée, pour les collaborateurs concernés, qui sont de plus en plus nombreux à l'Office, devra sans doute être négocié à l'automne avec les syndicats, pour réajuster le différentiel avec les jeunes embauchés.

M.DONZIER rappelle qu'un accord d'intéressement aux résultats a été signé en Juin avec le Comité d'entreprise, après référendum interne, pour être applicable sur les résultats de 2006 et que, donc, en anticipation, le paiement d'une prime exceptionnelle au titre des bons résultats de 2005 a été possible, comme l'an dernier, au niveau d'un complément à un 13^{ème} mois complet (100 %) et qu'en plus une prime fixe de 1.000 € nets défiscalisée a également été payée à tous, sur la base annoncée par le Gouvernement.

Un autre accord d'entreprise sur la création d'un compte épargne temps a été signé également fin juin.

Le projet d'accord d'entreprise concernant l'annualisation des temps partiels, en cours de négociation, devrait lui être signé à la rentrée.

Le Président a rappelé également que le Bureau avait décidé d'actualiser la prime de sujétions spéciales, attribuée pour compenser les importants dépassements d'horaires et les contraintes de déplacements très fréquents liés aux fonctions de direction, et d'en élargir le bénéfice aux chefs de service et aux assistantes des Directeurs à Limoges, La Souterraine et Sophia-Antipolis.

Le Conseil d'Administration s'est félicité de la signature de ces deux accords d'entreprise sur l'intéressement et le compte épargne temps et des primes de résultats substantielles qui ont pu être d'ores et déjà attribuées au titre de 2005, en anticipation de l'application de l'intéressement qui s'appliquera pour 3 ans à partir des résultats de l'exercice 2006.

C'est dans ce contexte que les syndicats CGT, UNSA et FO ont appelé le personnel des établissements de Limoges à une grève ce même jour du 5 Juillet, pour protester contre « l'absence d'une réelle politique salariale à l'OIEau ». Le Président a alors invité le porte parole des syndicats, M. Laurent DEPLAT, à faire part au Conseil des revendications des personnels concernés.

M. LIMOUZINEAU a fait remarquer au Conseil que depuis 2002 la presque totalité des augmentations de recettes de l'Office avait été affectée à l'accroissement de la masse salariale et qu'il y avait un risque de retomber dans des déficits en cas de revirement de la conjoncture favorable actuelle. Il considère que le personnel a été le premier bénéficiaire des bons résultats de ces dernières années, mais que la situation ne permet pas d'aller au-delà du raisonnable et qu'en comparaison avec des entreprises de taille comparable en Limousin, l'OIEau a une politique salariale très dynamique. Il souhaite appeler l'attention du personnel sur la réalité économique et appelle à une grande prudence vis-à-vis de dépenses nouvelles permanentes.

Le Conseil d'Administration demande à la Direction de maintenir une grande vigilance sur l'évolution de la masse salariale, compte tenu des augmentations déjà acquises en 2003, 2004 et 2005, tout en comprenant l'impatience des collaborateurs.

Il confirme que la masse salariale doit être maintenue impérativement en dessous de 5,100 M€ en 2006, (hors reprise), sauf amélioration sensible constatée du résultat net par rapport aux prévisions actuelles.

Le Conseil d'Administration réaffirme son soutien à une politique salariale liée aux résultats de l'Office, voire à la performance individuelle des agents et à leurs responsabilités hiérarchiques réelles, dès lors que l'inflation est déjà couverte par les augmentations officielles de la valeur du point dans le cadre de la convention collective. Un rattrapage catégoriel progressif pourrait être envisagé en fin d'année 2006 pour les cadres, ayant une grande ancienneté, si les perspectives de résultats le permettent.

Le Directeur Général est chargé de négocier au mieux avec les représentants du personnel et les délégués syndicaux une poursuite de la politique salariale très généreuse engagée depuis 4 ans, dans le cadre ainsi fixé, compte tenu de l'avancée majeure que représente d'ores et déjà l'accord sur l'intéressement des salariés aux résultats.

En ce qui concerne les per diem de déplacement et compte tenu, les changements exigés par l'URSSAF sur les différentiels entre les per diem officiels français et ceux de l'Union Européenne ou des Nations Unies, la note de service du DG du 1^{er} Février 2006 a ouvert le choix pour les collaborateurs en déplacement entre le remboursement au réel et le per diem de l'URSSAF, avec quelques dérogations pour le per diem UE chargé, dans certains pays.

Le Ministère de l'Agriculture vient de mettre à disposition M. JL MILLO, IC GREF, comme directeur de la DCI à Sophia Antipolis, en remplacement de J. MANCEL, qui a pris sa retraite.

Le Ministère de l'Equipement prévoit également de mettre à disposition un ID TPE en remplacement de D. FOURMEAU, qui a trouvé une autre affectation depuis le 31 Mars, après 6 ans passés à l'OIEau.

Par contre le Ministère de la Santé a demandé que P.CHANTREL soit mis en position de détachement à la fin de sa mise à disposition actuelle au 1^{er} Octobre prochain, ce qui n'est pas possible économiquement pour l'Office. M.DONZIER négociera au mieux ce problème.

Le détachement du Directeur Général devra être renouvelé avant le 1^{er} Novembre prochain.

VI) VENTE DU BÂTIMENT DE SOPHIA-ANTIPOLIS (2ÈME TRANCHE)

La Fondation Sophia-Antipolis a confirmé son souhait d'acheter le 2^{ème} lot sur la base de la nouvelle estimation du service des domaines qui s'élève à 496.000 € et 25.500 € pour les parkings associés.

M. DONZIER rappelle que la vente est soumise statutairement à une autorisation préalable du Préfet de Paris et que le Conseil d'Administration du 7 décembre 2005 a donné son accord au Président pour signer la promesse de vente sur la base actualisée par les Domaines à 496.000 € + 25.500 € de parkings, compte tenu des pouvoirs déjà donnés par l'Assemblée Générale du 26 juin 2003 et confirmés le 16 juin 2005. L'autorisation préalable du Préfet de Paris nous est parvenue en date du 29 mai 2006.

Le Conseil d'Administration confirme le mandat déjà donné au Président pour signer la vente définitive. Il pourra déléguer sa signature au Directeur de la Coopération Internationale pour la signature de l'acte authentique.

Le Conseil d'Administration donne également son accord pour un éventuel échange de locaux à négocier avec la Fondation pour faciliter l'usage réciproque des locaux.

VII SITUATION DES CONTENTIEUX

M. MONTREDON a rappelé une nouvelle fois que l'Office a contesté le redressement effectué par l'URSSAF sur les indemnités versées aux fonctionnaires de l'Etat intervenant dans les jumelages préadhésion en Europe de l'Est.

Par lettre du 15 novembre 2004, l'URSSAF des Alpes-Maritimes nous a fait savoir que la Commission de Recours Amiable avait rejeté notre demande. Il a été décidé de faire appel de cette décision, tout en demandant au Ministère de l'Ecologie de saisir le SGCI, afin de clarifier une position du Gouvernement sur ce problème, qui doit évidemment concerner tous les opérateurs de jumelages.

Ce dossier n'a pas avancé depuis l'hiver dernier malgré les relances au SGCI, mais une circulaire du Ministère du Budget précise le dispositif à appliquer, l'URSSAF contestant qu'elle s'applique aux associations même si, celles-ci, sont officiellement opérateurs de l'Etat pour ces jumelages.

Comme déjà dit, un problème de même nature a surgi avec les per diem UN et CE, lorsqu'ils dépassent le per diem officiel français. M. DONZIER rappelle qu'il a donc généralisé à tout l'Office le remboursement aux frais réels ou au per diem URSSAF et le per diem UE chargé pour un petit nombre de pays.

Le Ministère des Affaires Etrangères a également des difficultés pour clore le dossier du précédent Conseiller Résident à Varsovie, dans le cadre du jumelage avec la Pologne, dont le contrat a dû être résilié suite à un accident de santé (problème d'indemnité, de congés et de remboursement au CFCU d'avances sur frais ...). Ce dossier n'a pas non plus avancé au Ministère malgré plusieurs rappels de l'OIEAU.

VIII) ACTIONS DE L'OIEAU EN RÉGIONS

M. DONZIER souligne à nouveau la nécessité de réaliser d'urgence les améliorations indispensables en matière d'hygiène et de sécurité tant des personnels que des stagiaires en Limousin. La Ville de La Souterraine doit encore procéder à des travaux d'aménagement de sécurité dans le bâtiment qui lui appartient, où est installé le laboratoire et où nous avons régulièrement des problèmes, notamment semble-t-il avec évacuation des gaz de la chaudière collective. Le Conseil d'Administration charge M. PREUX de refaire un point précis avec la municipalité.

Les relations avec la Ville de Limoges et son Service des Eaux sont excellentes : Le déclassement du terrain d'emprise de la voie communale pour permettre l'extension du CNFME à Limoges est acquis ainsi que la régularisation des baux emphytéotiques sur les terrains municipaux.

Cette extension nécessite le recours à un emprunt, dont le principe est acquis auprès de la BNP, sur la base du projet chiffré de l'architecte, soit 380.000 € à emprunter, sur 10 ans à la BNP à un taux de 4,35 % proposé et avec une hypothèque sur le bâtiment financé, sur un total de 491.292 €, compte tenu de la subvention de 105.000 € de la Région Limousin et des travaux de sol réalisés en régie par la Ville de Limoges.

L'Assemblée Générale a déjà donné en juin 2005 son accord, sous réserve de l'approbation par le Préfet de Paris, pour la réalisation de cet emprunt. La demande d'autorisation a été envoyée le 14 Mars 2006.

Le Conseil d'Administration confirme son accord définitif pour la conclusion du prêt d'un montant de 380.000 € à moyen terme sur 10 ans et à 4,35 % avec la Banque Nationale de Paris pour la réalisation des gros travaux à Limoges et à la constitution d'une hypothèque sur le bien financé. Il donne mandat au Président pour signer le contrat de prêt dès accord du Préfet.

IX) PROJET DE LOI SUR L'EAU : ONEMA

Le Directeur de l'Eau a invité M. DONZIER à participer au groupe de travail du MEDD sur les missions et les statuts de l'ONEMA, où il semble acquis que le nouvel établissement public ne cherchera pas à récupérer en régie les tâches déjà effectuées par d'autres organismes, dont l'OIEau, et qu'il contractualisera avec les opérateurs compétents pour cela, au moins dans les premières années.

Le Conseil d'Administration a rappelé que le rôle statutaire de l'OIEAU, en tant que « centre français de normalisation des données sur l'eau » et de service commun de documentation, devait être préservé, tout comme ses interventions sur le marché européen dans ce domaine.

Madame HELVIN, représentante de la Direction de l'eau du MEDD, a indiqué que le projet de loi reviendrait en seconde lecture au Sénat en Septembre et que, compte tenu des délais constatés, l'ONEMA ne pourra pas être créé au 1^{er} Janvier 2007, mais courant 2008, à la date où sera signé le décret d'application de la LEMA, qui en précisera les modalités de fonctionnement. Il est alors probable que la CPO actuelle avec le MEDD s'appliquera comme prévu initialement pour l'année 2007, ce qui laissera le temps nécessaire pour envisager sereinement la poursuite des activités de l'OIEau à partir de 2008.

Le Conseil d'Administration a remercié madame HELVIN de ces précisions et a souhaité obtenir le plus rapidement possible de l'Administration des précisions sur l'évolution du Système National d'Information sur l'Eau et des activités documentaires statutaires de l'OIEau, après que la création effective de l'ONEMA aura été votée par le Parlement et sur les modalités contractuelles de leur poursuite dans les meilleures conditions possibles.

X) PARTICIPATION DU IV^{ÈME} FORUM MONDIAL DE L'EAU DE MEXICO

Le RIOB a organisé en plus de la session régionale africaine du RAOB, trois sessions officielles sur la participation du public et des usagers de l'eau dans la gestion des bassins, sur la Directive-Cadre et sur la gestion des bassins transfrontaliers, le 18 mars 2006 à Mexico, dans le cadre du thème "GIRE" du IV^{ème} Forum Mondial.

L'OIEau de son côté a organisé une session avec la CONAGUA sur les Systèmes d'Information sur l'Eau, le 21 mars 2006.

Environ 1.200 personnes ont assisté à ces sessions !

Afin de préparer ces sessions et de mobiliser ses membres, le RIOB avait organisé en 2005 trois grandes réunions préparatoires régionales :

1. du 23 au 25 mai, à Marrakech (Maroc), pour le Bassin de la Méditerranée : avec l'Assemblée Générale du REMOB,

2. du 29 septembre au 1^{er} octobre, à Namur (Wallonie - Belgique), avec la 3^{ème} Assemblée du "Groupe des Organismes de Bassins Européens pour l'Application de la Directive-Cadre", « EURO-RIOB 2005 »,
3. en décembre, à Windhoek, pour une réunion exceptionnelle du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB).

A l'initiative des Ministères de l'Ecologie et des Affaires Etrangères, un « Partenariat Français pour Mexico » (PFM) a été constitué, et l'OIEAU, PSEAU et l'ASTEE ont conjointement animé « l'Equipe de Coordination France » (ECF).

La présence française au IV^{ème} Forum Mondial de l'Eau a été un grand succès.

XI) QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil d'Administration a également évoqué les différentes questions suivantes :

- ◆ les statistiques détaillées d'accès aux sites Internet, qui a déjà reçu 3.604.826 visiteurs sur les 12 derniers mois,
- ◆ la liste des téléphones portables de service attribués aux cadres effectuant des déplacements fréquents,
- ◆ la revue de presse 2005 qui recense 576 articles sur l'OIEau et 11 émissions de radio ou télévision, soit plus de 100 articles de plus que l'an dernier. Le Président a souligné le travail de fond réalisé par C.RUNEL et qui porte ses fruits dans les médias. Le nouveau logiciel de traitement du fichier de presse, se substituera fin 2006 à l'ancien système d'exploitation devenu obsolète.
- ◆ les cotisations statutaires pour 2007, qu'il a proposé à l'Assemblée Générale de fixer aux mêmes montants qu'en 2006, soit respectivement à 8.000 €, 4.000 €, 3.000 € et 1.000 €.
- ◆ Le renouvellement, pour une durée de trois ans jusqu'en 2009, par l'Assemblée Générale du Conseil d'Administration : Le Conseil a renouvelé son Bureau selon la liste annexée.
- ◆ La nécessité de renouveler le mandat de KPMG SA, représentée par M. Henri LIMOUZINEAU, Commissaire aux comptes titulaire, et de nommer M. Raymond ROYNEL, Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée légale de six exercices, soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.

M. le Député Denis MERVILLE, Président de la Commission Environnement et Développement Durable de l'Association des Maires de France, a fait part de l'intérêt de l'AMF à développer des actions conjointes avec l'OIEau en direction des élus locaux, notamment par le support de C@rtel-Eau. Il a invité l'Office à venir présenter C@rtel à une prochaine réunion de la Commission qu'il préside.

Le Conseil d'Administration a de nouveau félicité la Direction et tout le personnel de l'association pour les bons résultats économiques qu'ils ont obtenus, permettant d'assurer les grands équilibres de l'OIEau, et les a encouragé à poursuivre leurs efforts, notamment pour s'adapter à un nouveau contexte français et européen de plus en plus concurrentiel.

Le Président